



Prise de position du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) concernant l'expertise indépendante sur la pratique de la médecine hautement spécialisée viscérale à l'Hôpital de Sion – RSV – Valais du Professeur Jean-Jacques Houben

Début octobre 2013, la Cheffe du département de la santé, Mme Esther Waeber-Kalbermatten, a mandaté le Professeur Jean-Jacques Houben pour effectuer une expertise de la chirurgie viscérale hautement spécialisée (MHS) pratiquée à l'Hôpital de Sion. Sur la base du rapport d'expertise rendu, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) arrête la prise de position suivante concernant le maintien de ces prestations en Valais et les mesures d'amélioration à mettre en œuvre par l'Hôpital du Valais (RSV) en collaboration avec ses partenaires universitaires.

La chirurgie viscérale hautement spécialisée (MHS) est nécessaire dans notre canton

Dans le domaine de la médecine hautement spécialisée (MHS), les cantons sont tenus, depuis 2009, d'établir conjointement une planification pour l'ensemble de la Suisse (LAMal, art. 39 al. 2bis). En juin 2011, l'Hôpital du Valais (RSV) – site de Sion – a été reconnu comme «trauma center» pour la prise en charge des blessés graves. Il a également obtenu des mandats provisoires de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 pour certaines interventions lourdes et rares de chirurgie viscérale, à savoir : les résections œsophagiennes, les résections hépatiques, les résections pancréatiques et les résections rectales profondes. Il n'a par contre pas obtenu de mandat MHS pour la chirurgie bariatrique, ce dernier ayant été attribué à l'Hôpital du Chablais – site de Monthey.

L'expertise du Professeur Houben confirme que le bassin de recrutement et les besoins en santé nécessitent un centre hospitalier MHS à Sion pour la chirurgie colorectale, hépatobiliaire et pancréatique. Ce centre pourrait également intégrer la chirurgie bariatrique MHS en lieu et place de l'Hôpital du Chablais. Ces prestations sont à développer en partenariat avec les centres universitaires pour les technologies avancées. En ce qui concerne la chirurgie œsophagienne, l'activité n'est pas suffisante pour maintenir l'expérience de toute une équipe. Le traitement des cancers œsophagiens pourrait cependant être maintenu, mais en confiant l'œsophagectomie aux opérateurs du CHUV. L'expertise relève également l'importance déterminante de la médecine hautement spécialisée pour attirer et maintenir des compétences médicales élevées dans notre canton.

Sur la base de ces constats, le DSSC estime que la chirurgie viscérale MHS doit être maintenue à l'Hôpital de Sion. Le bassin de recrutement doit s'étendre à l'ensemble du canton, y compris le Haut-Valais.

L'Hôpital du Valais (RSV) détient des compétences indéniables

L'expertise relève les points forts et les compétences de l'Hôpital du Valais (RSV) sur le site de Sion. En résumé, et de manière non exhaustive, des compétences indéniables sont attestées dans les domaines de l'imagerie, de l'oncologie, des bilans préopératoires, du bloc opératoire, des soins intensifs, des techniques chirurgicales, du suivi post opératoire, de l'anatomie pathologique et des soins infirmiers (nursing). Ces compétences constituent le socle sur lequel la médecine hautement spécialisée pourra poursuivre son développement dans notre canton.

L'Hôpital du Valais (RSV) connaît certaines faiblesses

L'expertise met en évidence un certain nombre de faiblesses concernant la prise en charge MHS auxquelles il conviendra d'apporter des solutions. Ces faiblesses se retrouvent essentiellement au niveau des indications opératoires (interventions chirurgicales sur le pancréas et le foie dans des cas incurables sans preuve d'un bénéfice thérapeutique), de la gastroentérologie (présence médicale faible et inconstante) et de l'anesthésie (implication insuffisante au niveau MHS).

L'expertise établit également des comparaisons internationales qui montrent des taux de mortalité supérieurs en chirurgie hépatobiliaire et en chirurgie pancréatique. Pour les interventions sur l'œsophage et sur le colon/rectum, les résultats sont proches des moyennes. Ces comparaisons doivent être appréhendées avec prudence. La propension de l'Hôpital de Sion à élargir les indications opératoires concernant le pancréas et le foie vers des cas incurables péjore ses résultats. Il en résulte des taux de mortalité plus élevés. Les compétences techniques des opérateurs ne sont cependant pas remises en cause. En ce qui concerne la chirurgie du foie, l'expert relève qu'il est exclu de démontrer ou même de supputer qu'une autre équipe ou un autre environnement aurait apporté un bénéfice plus conséquent aux patients concernés.

Le DSSC demande à l'Hôpital du Valais (RSV) de prendre des mesures d'amélioration

Sur la base des recommandations formulées par le Professeur Houben, le DSSC demande à l'Hôpital du Valais (RSV) de prendre les mesures d'amélioration suivantes en vue du renforcement de l'activité MHS à l'Hôpital de Sion.

1. MISE EN ŒUVRE STRICTE DE LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LE CHUV

L'activité MHS doit se poursuivre dans le cadre exclusif de la convention signée le 21 février 2014 entre l'Etat de Vaud, l'Etat du Valais, le Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV) et l'Hôpital du Valais (RSV) portant sur la chirurgie viscérale MHS. Cette convention entérine la pratique des **colloques pluridisciplinaires** commun RSV-CHUV mise en place au début 2014 afin de déterminer notamment, pour chaque patient MHS, la stratégie diagnostique et thérapeutique. La convention prévoit l'engagement et la **nomination des chirurgiens MHS** en commun avec le CHUV, ainsi que la mobilité et les échanges des équipes chirurgicales. Elle met aussi en place une **commission de suivi de collaboration** impliquant le CHUV, le RSV et l'Etat du Valais (médecin cantonal).

2. RENFORCEMENT DE LA MEDECINE HAUTEMENT SPECIALISEE

Afin de renforcer la médecine hautement spécialisée, un **comité de pilotage médical multidisciplinaire MHS** doit être mis sur pied, avec pour mission principale de porter et implémenter le projet MHS au sein de l'Hôpital du Valais. Il s'agira en priorité de **recruter les compétences requises en MHS, renforcer l'implication de l'anesthésie** et établir un **projet gastroentérologique MHS compatible**, sur la base des recommandations formulées dans l'expertise du Professeur Houben.

3. MISE EN PLACE D'ITINERAIRES CLINIQUES INTEGRANT L'ENSEMBLE DU CANTON

La poursuite de l'activité MHS en Valais nécessite le **recrutement de patients sur l'ensemble du canton**. Pour ce faire, les itinéraires cliniques sont à développer en conséquence et doivent impliquer tous les sites de l'Hôpital du Valais (RSV), y compris le Haut-Valais. Cette mesure fait entre autres partie des **mandats de prestations politiques 2014 adoptés par le Grand Conseil**. Comme le relève l'expertise, les oncologues médicaux pourraient jouer un rôle moteur dans ce sens.

4. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE MEDICALE

La gouvernance médicale doit être renforcée. **La qualité de la prise en charge** doit être mesurée et suivie régulièrement, sur la base notamment des indicateurs nationaux (ANQ, CIMHS, etc.) et internationaux, et en lien avec la commission de suivi de collaboration prévue dans la convention avec le CHUV. Les **principes de prudence et de vigilance** sont à respecter dans toute la prise en charge hospitalière. **L'adéquation entre l'indication et les traitements** doit également être évaluée, en lien avec les recommandations existantes en la matière. De plus, le **règlement d'ordre intérieur** doit être redéfini et formalisé, tout particulièrement en ce qui concerne le respect de la hiérarchie médicale, la déontologie et les règles de participation à la prise en charge MHS.

5. FEDERER L'HÔPITAL DU VALAIS AUTOUR D'UN PROJET MEDICAL INCLUANT LA MHS

La **communication interne** est à développer tant entre les dirigeants et les professionnels qu'entre ces derniers. De plus, afin de fédérer les équipes médico-soignantes de l'Hôpital du Valais, un **projet médical incluant la MHS** doit être établi **de manière concertée** entre les instances dirigeantes et le corps médical et soignant. Il doit définir des objectifs clairs et partagés à tous les niveaux.

La gouvernance doit être au service du projet médical de l'hôpital.

Conclusion

Le maintien et le développement des prestations de médecine hautement spécialisée en Valais constituent un défi majeur et prioritaire de santé publique. Les patients valaisans doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge de qualité dans le canton. Les prestations MHS permettent d'accroître l'attractivité de nos hôpitaux pour les professionnels, notamment les jeunes médecins, sur un marché en pénurie. Elles jouent également un rôle prépondérant pour la formation des médecins et des chirurgiens.

L'Hôpital du Valais se doit de poursuivre intensément ses efforts dans ce domaine, avec le soutien du canton. Les mesures d'amélioration présentées ci-devant et développées dans le rapport d'expertise du Professeur Houben constituent un plan d'actions prioritaire à mettre en œuvre sans délais, en vue du renouvellement des mandats MHS.

Le DSSC remercie très sincèrement le Professeur Houben pour son expertise minutieuse et approfondie ainsi que pour son engagement dans l'accomplissement de cette tâche ardue et complexe en faveur de notre canton. Le DSSC adresse également ses profonds remerciements aux professionnels de la santé qui s'engagent tous les jours courageusement auprès de nos malades.

Sion, le 6 mars 2014